



# LE COMPOSTAGE, L'AVENIR POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

*En 2020, il sera interdit de mettre nos matières organiques dans les ordures. Alors préparons nous dès maintenant au compost.*

Actuellement, les matières organiques se retrouvent dans les sites d'enfouissements, elles représentent 44 % du poids de nos déchets. Si chaque citoyens composteraient leur matières organique, tous le monde sauverait en frais d'enfouissement, ces frais qui sont pas moins de 10 000\$ par an. Imaginez ce que nous pourrions entreprendre comme projet de développement pour la municipalité

Il est important de ne pas confondre le compostage avec :

**Les résidus de jardins** (feuilles, gazon, aiguilles de pin, branches, etc..) Par contre, ils sont très efficaces comme paillis pour les parterres de fleurs.

**Les déchets ménagers** (café, légumes, etc..) Ces dernier peuvent être déposé dans un composteur acheté en magasin de jardinage.



## Équilibrez vos approvisionnement

Pour éviter les mauvaises surprises, il est idéal d'apporter en parts égales des déchets « verts et humides » et des déchets « bruns et secs ». Les déchets verts et humides sont constitués de gazon, tandis que les déchets bruns et secs sont constitués de branchages broyés, herbes sèches et de feuilles mortes. Si votre compost est assez grand, vous pouvez mélanger les déchets de jardins et les déchets de table.

Après un mois, vous devez retourner les matières constituant votre compost , **c'est déterminant!** Ainsi, vous accélérez le processus naturel de décomposition. En favorisant la circulation d'air vous décompactez les matières et de cette façon, vous évitez les mauvaises odeurs.

Pour terminer, peu importe la façon de faire votre compost, le principal est d'obtenir la décomposition des matières organiques. Si le compost dégage une odeur, il suffit de l'aérer et d'y intégrer des feuilles sèches que vous aurez mises de côté ou de la chaux.